

Paris, le 26 février 2022

Cher.e adhérent.e, *Cher(e)s collègues,*

Depuis de toutes ces années, l'Unccas se mobilise à vos côtés pour vous accompagner dans la mise en œuvre des politiques sociales conduites par votre CCAS et parmi elles, celles en direction des personnes âgées.

Dans ce cadre, le champ de l'aide à domicile a donné lieu dernièrement à plusieurs prises de position – courriers officiels, conférence de presse nationale relayée localement en UDCCAS, tribune dans la presse quotidienne, etc. - visant à défendre les intérêts du service public de proximité et avec lui celui des usagers et de leurs familles, dans un contexte que nous savons tous par ailleurs extrêmement contraint.

Notre détermination sans faille, fidèle à celle des adhérents, à poursuivre nos échanges avec les ministères concernés trouve aujourd'hui une issue favorable au travers de la prise en compte des revendications attendues par la majeure partie d'entre vous concernant **la revalorisation des aides à domicile**, injustement écartées du Ségur de la santé.

Comme indiqué par le Premier ministre ce vendredi 18 février lors de la conférence des métiers du travail social, et avant lui les ministres Jacqueline Gourault, Amélie de Montchalin et Brigitte Bourguignon lors d'un échange que j'ai eu l'honneur d'avoir la veille au soir afin d'en acter le principe, l'Etat s'est engagé à prendre sa part, **à hauteur de 50%**, dans l'augmentation des aides à domicile publiques.

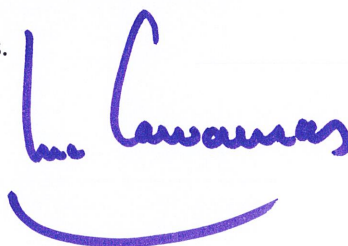
En dépit de cette accélération soudaine du calendrier, qui a néanmoins le mérite de répondre à nos attentes, nous sommes également conscients de l'impact de cette mesure pour les communes et leurs CCAS employeurs, confrontés par ailleurs à de très fortes contraintes budgétaires. Suite aux annonces, ces prochaines semaines seront consacrées à la mise en œuvre opérationnelle et technique de cette mesure, tout aussi importante pour notre réseau.

En lien avec les cabinets ministériels concernés et dans le cadre de leurs propres échanges avec la CNSA et les départements amenés à s'impliquer dans la mise en œuvre de cette mesure, nous reviendrons bien sûr vers l'ensemble du réseau pour accompagner au mieux, au travers des outils dont nous disposons, les CCAS qui envisageront de se saisir de cette opportunité.

Au-delà de l'aide à domicile, nous connaissons tous les marges de progrès qu'il nous reste à réaliser collectivement pour faire de l'accompagnement de nos aînés une vraie question de société. Sur le sujet, croyez bien que l'UNCCAS reste plus que jamais mobilisée à vos côtés.

Recevez, cher.e adhérent.e, mes plus sincères salutations.

*Vous pouvez compter sur
ma mobilisation.*



Luc CARVOUNAS
Président de l'Unccas